

02 mai 2013 -17:55

Un aperçu de la fiscalité en Belgique en deux mots, c'est possible ! Le Mémento fiscal, édition 2013 en témoigne.

Le SPF Finances communique que son Mémento fiscal est disponible, en version électronique, en français, en néerlandais et en anglais.

Le Service d'Etudes et de Documentation du SPF Finances offre à travers le Mémento fiscal un aperçu actualisé de la fiscalité en Belgique.

La matière traitée est particulièrement complexe, il ne peut donc y être fait état de toutes les règles particulières: seuls les éléments essentiels ou les cas les plus fréquents y sont traités.

La première partie du Mémento fiscal a trait aux impôts directs : l'impôt des personnes physiques (IPP), l'impôt des sociétés (I.Soc) et l'impôt des personnes morales (IPM). L'impôt des non-résidents (INR) n'est pas traité dans le Mémento, il s'agit là d'un domaine très spécifique. Les derniers chapitres traitent des précomptes et versements anticipés. Les régimes spéciaux d'impôt des sociétés (régime de décisions anticipées, sociétés d'investissement, etc.) sont également abordés dans cette première partie.

La seconde partie a trait aux impôts indirects: TVA, droits d'enregistrement, droits de succession, droits et taxes divers, droits d'accise, écotaxes, etc.

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)